

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 novembre 2015, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Benoît Couture  
Rémi Beauchesne              Steve Leblanc

Sont absents : : les conseillers Gilles Gauvreau et Dominic Lapointe.

Les membres présents forment le quorum.

**2015-11-195                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015
4. Présentation des comptes
5. Demande de la Maison des Jeunes - Mobilier de bureau
6. Rapport du maire - Année financière 2015
7. Avis de motion - Règlement #487 fixant les taxes et tarifs 2016 ainsi que les conditions de perception
8. Fête de Noël 2015
9. Promesse d'achat/vente - Bâtisse de la Caisse populaire
10. Résultats des soumissions - Pavage 2016 (route de St-Fortunat et autres)
11. Modification du règlement #485 (Pavage route de St-Fortunat) - Augmentation de la dépense à 273,000\$
12. Régie des Hameaux - Remplacement de l'entente intermunicipale
13. Vente du terrain #24 rue Nolette - Autorisation de signature
14. Chemin de St-Rémi - Attestation à la réglementation municipale
15. Dépôt - Rapport de l'inventaire des sites assujettis à la norme comptable SP 3260
16. Autorisation traverse de routes 2015-2016 - Club de motoneige Alléghanish BF
17. Maison des Jeunes - Utilisation du gymnase
18. Offre d'achat - Terrain du parc Industriel
19. Servitude Hydro-Québec et Bell
20. Correspondance :
  - a) Lettre de remerciement du Comité des Usagers du foyer Sts-Anges
  - b) MRC d'Arthabaska - dépôt du rôle triennal reporté
  - c) Lettre de remerciement de la Classique des Appalaches
  - d) Carrefour Jeunesse Emploi - remerciement pour la participation au Trio Desjardins
  - e) Lettre de félicitations envoyée à m. Alain Rayes - Député de Richmond-Arthabaska
21. Période de questions
22. Clôture de la séance

**2015-11-196**                    **Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 5 octobre 2015 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-11-197**                    **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 308,676.05\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2015-11-198**                    **Demande de la Maison des Jeunes - Mobilier de bureau**

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue de la Maison des Jeunes exprimant un besoin en mobilier de bureau tels que 2 petits bureaux de travail, une imprimante/photocopieur et un ordinateur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire bénéficier du mobilier disponible du Collège Horizon aux organismes locaux afin de combler certains de leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OFFRIR** à la Maison des Jeunes de Ham-Nord les quelques éléments de mobilier qui leur seraient utiles.

**2015-11-199**                    **Rapport du maire - Année financière 2015**

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif à l'année financière 2015 tel que prévu à l'article 955 du Code municipal.

**2015-11-200**                    **Avis de motion – Règlement #487 fixant les taxes et tarifs 2016 ainsi que les conditions de perception**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 487 fixant les taxes et tarifs 2016 ainsi que les conditions de perception.

**2015-11-201**                    **Fête de Noël de Ham-Nord 2014**

**ATTENDU QUE** plusieurs organismes de la municipalité (Le Club Lions, Le Cercle des Fermières, La Bibliothèque et l'OTJ ) se réunissent afin d'offrir une fête de Noël (gratuite) aux enfants de Ham-Nord;

**ATTENDU QUE** tous les revenus (dîner spaghetti) amassés lors de cette journée servent à acheter des cadeaux aux enfants;

**ATTENDU QUE** cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

**QUE** la municipalité se joigne au groupe d'organismes impliqués en offrant gratuitement une location de salle du Centre Communautaire pour la Fête de Noël et accorde une aide financière de 200\$ pour cette activité.

**2015-11-202                    Promesse d'achat/vente - Bâtisse de la caisse populaire**

**CONSIDÉRANT QU'** une promesse d'achat/vente relative au transfert de propriété de la bâtisse de la caisse populaire située au 285 1re Avenue a été proposée par la Caisse populaire de Victoriaville à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance de tous les détails de cette promesse d'achat/vente et ont rencontré en août dernier le directeur général de la caisse populaire, M. Benoît Bélanger, afin d'éclaircir certains points de cette promesse d'achat/vente;

**CONSIDÉRANT QUE** les 2 parties se sont entendus sur les termes de la future transaction;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'AUTORISER** M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord la promesse d'achat/vente et tous documents relatifs à cette transaction dans l'intérêt de la municipalité.

**2015-11-203                    Résultats des appels d'offres - Pavage 2016 (route de St-Fortunat et autres)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions vendredi 30 octobre 2015 à 11h suite à un appel d'offres public publié sur le SEAO le 13 octobre 2015 et portant le titre "Réfection de la chaussée à divers endroits dans le Canton de Ham-Nord";

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu 2 soumissions lors de cet appel d'offres;

**ATTENDU** la recommandation reçue le 30 octobre 2015 de la firme Pluritec Ingénieurs-Conseils ayant pour mandat de vérifier la conformité des soumissions reçues et se lisant comme suit: "*Suite à l'ouverture des soumissions en date du 30 octobre 2015 concernant le projet cité en titre, nous avons procédé à l'analyse des soumissions déposées. Suite à notre analyse, nous recommandons donc l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc. Région Centre-du-Québec, au montant de 324,395.98\$ (taxes incluses);*

**ATTENDU QUE** la municipalité doit soumettre au Ministère des Transports les résultats de l'appel d'offres afin d'obtenir une confirmation du MTQ sur laquelle il sera indiqué le montant maximal de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire obtenir la confirmation du montant maximal de l'aide financière accordée par le Ministère des Transports avant d'octroyer officiellement le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat pour le projet de pavage 2016 sur la route de St-Fortunat et autres endroits à l'entreprise Sintra Inc. Région Centre-du-Québec, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 324,395.98\$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à la réception de la confirmation du montant maximal de l'aide financière accordée par le Ministère des Transports dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Résultats des soumissions :

- Sintra Inc. Région Centre-du-Québec 324,395.98\$ (tx incl.)
- Pavage Centre Sud du Québec 331,358.06\$ (tx incl)

**2015-11-204                    Modification du règlement #485 (Pavage route de St-Fortunat) - Augmentation de la dépense à 273,000\$**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recommandations de la firme Pluritec Ingénieurs-Conseils, des travaux supplémentaires seraient à effectuer afin d'optimiser la qualité de la réfection de la route de St-Fortunat;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer des travaux qui seront durables et efficaces;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention initiale dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local ainsi que le règlement d'emprunt #485 ont été complétés avec des coûts estimés à 239,091\$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception de tous les coûts relatifs au projet (honoraires professionnels des ingénieurs, coût d'excavation des transitions et résultats de l'appel d'offres pour les travaux de pavage), le montant des dépenses reliées au projet se chiffre maintenant à 273,000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE** modifier le règlement #485 en décrétant une dépense de 273,000\$, dépense pour laquelle la municipalité s'engage à emprunter la somme de 239,091\$ et d'assumer à même son fonds général, l'excédent des coûts du projet de 33,909\$ (273,000\$ - 239,091\$);

**DE** demander au Ministère des Transports d'accepter le dépassement de coût du projet et ainsi rendre admissible au Programme de Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local la dépense excédentaire de 33,909\$.

**2015-11-205                    Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux - Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a signifié également son intention de ne pas renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties conviennent de s'adresser au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et recommande les modifications apportées à l'entente;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord **approuve** les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente et **autorise** le maire (M. François Marcotte) et le directeur général (M. Mathieu Couture) à signer l'entente et abroge la résolution numéro 2015-07-138.

**2015-11-206                    Vente du terrain #24 rue Nolette - Autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QU'** une promesse d'achat relative à l'acquisition du terrain #24 (lot #45A-11) de la rue Nolette a été signée par M. Sébastien Lambert et Mme Cassyia Larrivée le 25 août 2015 et que le document mentionnait que la promesse d'achat était conditionnelle à l'approbation du financement requis par les acheteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les acheteurs ont obtenu les approbations de financement requises à leur projet;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'AUTORISER** M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord l'acte de cession et tous documents relatifs à cette transaction de vente dans l'intérêt de la municipalité.

**2015-11-207                    Chemin de St-Rémi - Attestation à la réglementation municipale**

**IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord **confirme** que les établissements agissant comme centre d'hébergement sur son territoire, dans le cadre du Chemin de St-Rémi, sont conformes à la réglementation municipale d'urbanisme en regard des usages permis. Toutefois, cette attestation n'enlève en rien l'obligation de vérifier la conformité auprès de la C.P.T.A.Q.

**2015-11-208                    Dépôt - Rapport de l'inventaire des sites assujettis à la norme comptable SP 3260**

Le directeur général dépose à la table du conseil le rapport sur l'inventaire des sites assujettis à la norme comptable SP 3260.

**2015-11-209                    Autorisation traverse de routes 2015-2016 - Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le Club de motoneige Alléghanish à traverser les routes suivantes de la Municipalité pour la saison 2015-2016 : 10<sup>e</sup> rang , 8e rang et rue Principale (traverser et circuler sur accotement pour se rendre au poste à essence (Shell) et au Resto-Bar Taga.

**2015-11-210**                    **Maison des jeunes - Utilisation du gymnase**

**CONSIDÉRANT QUE** une demande de la Maison des Jeunes afin de pouvoir utiliser le gymnase tous les lundi soir;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité considère important la pratique du sport et de l'activité physique chez les jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse une "puce" donnant accès au gymnase le lundi soir seulement afin que les jeunes de la MDJ puissent aller pratiquer certaines activités physiques dans la partie "gymnase" en demandant toutefois à ceux-ci de ne pas utiliser la section "musculature/appareils cardio" afin que cette partie de la bâtisse demeure disponible pour les membres voulant s'entraîner.

**2015-11-211**                    **Offre d'achat - Terrain du parc Industriel**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean Prévost, propriétaire de l'Entreprise Recyclage JP Inc. spécialisée dans l'achat et vente en gros de pièces de camion usagé, a signifié son intérêt pour se porter acquéreur d'un terrain d'une superficie de 80,000 pi<sup>2</sup> du parc industriel afin d'y installer son entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entreprise Recyclage JP Inc. a soumis le 26 octobre 2015 une offre d'achat à la municipalité pour faire l'acquisition du terrain de 80,000 pi<sup>2</sup> au prix de 0.325\$/pi<sup>2</sup> pour un total de 26,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire accueillir des nouvelles entreprises et du même coup débiter son parc industriel;

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le directeur général (M. Mathieu Couture) à signer la promesse d'achat de l'Entreprise Recyclage JP Inc pour un terrain de 80,000 pi<sup>2</sup> du parc industriel selon les conditions négociées entre les 2 parties;

**D'AUTORISER** M. François Marcotte (maire) et M. Mathieu Couture (directeur général et secrétaire-trésorier) à signer au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord l'acte de cession devant notaire et tous documents relatifs à cette transaction de vente dans l'intérêt de la municipalité.

**2015-11-211**                    **Servitude Hydro-Québec et Bell**

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la corporation accorde une servitude réelle et perpétuelle à HYDRO-QUÉBEC pour des lignes de distribution d'énergie électrique et à BELL CANADA pour des lignes de télécommunication aériennes ou souterraines ou les deux affectant le fonds servant ci-après décrit, savoir :

**DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT**

### **Parcelle 1**

Une parcelle de terrain située sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, G0P 1A0, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro QUARANTE-QUATRE « A » (ptie 44A-44), du rang A SUD-OUEST (Rang A Sud-Ouest) du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond, de forme carrée, bornée vers le nord-est par une partie de la subdivision Quarante-Cinq du lot Quarante-Quatre « A » (ptie 44A-45) (rue), des susdits rang et cadastre, vers le sud-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une partie de la subdivision Quarante-Quatre du lot Quarante-Quatre « A » (ptie 44A-44), des susdits rang et cadastre. Cette parcelle de terrain est plus particulièrement décrite comme suit :

Partant du point « 1 », étant le point formé par l'intersection de la ligne de division des lots 44A-43 et 44A-44 avec l'emprise sud-ouest de la rue (44A-45); de ce point « 1 » dans une direction sud-est en suivant une ligne ayant un gisement de  $126^{\circ}48'47''$  avec une distance de vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m), jusqu'au point de départ « 2 »; de ce point « 2 », dans une direction sud-est, en suivant une ligne ayant un gisement de  $126^{\circ}48'47''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m), jusqu'au point « 3 »; de ce point « 3 », dans une direction sud-ouest en suivant une ligne ayant un gisement de  $216^{\circ}48'47''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu'au point « 4 »; de ce point « 4 », dans une direction nord-ouest en suivant une ligne ayant un gisement de  $306^{\circ}48'47''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu'au point « 5 »; de ce point « 5 », dans une direction nord-est, en suivant une ligne ayant un gisement de  $36^{\circ}48'47''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu'au point de départ « 2 ».

La parcelle de terrain ci-dessus décrite et représentée par les chiffres « 2-3-4-5-2 » du plan ci-après décrit contient une superficie de neuf mètres carrés (9,00 m. car.).

### **Parcelle 2 :**

Une parcelle de terrain située sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, G0P 1A0, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision DOUZE du lot originaire numéro QUARANTE-CINQ « A » (ptie 45A-12), du rang A SUD-OUEST (Rang A Sud-Ouest) du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond, de forme carrée, bornée vers le sud-est par une partie de la subdivision Dix du lot Quarante-Cinq « A » (ptie 45A-10) (rue), des susdits rang et cadastre, vers le sud-ouest, vers le nord-ouest et vers le nord-est par une partie de la subdivision Douze du lot Quarante-Cinq « A » (ptie 45A-12), des susdits rang et cadastre. Cette parcelle de terrain est plus particulièrement décrite comme suit :

Partant du point « 6 », étant le point formé par l'intersection de la ligne de division des lots 45A-11 et 45A-12 avec l'emprise nord-ouest de la rue (45A-10); de ce point « 6 » dans une direction nord-est en suivant une ligne ayant un gisement de  $36^{\circ}42'29''$  avec une distance de un mètre et douze centièmes (1,12 m) jusqu'au point de départ « 7 »; de ce point « 7 », dans une direction nord-ouest en suivant une ligne ayant un gisement de  $306^{\circ}42'29''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m), jusqu'au point « 8 »; de ce point « 8 », dans une direction nord-est en suivant une ligne ayant un gisement de  $36^{\circ}42'29''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu'au point « 9 »; de ce point « 9 », dans une direction sud-est en suivant une ligne ayant un gisement de  $126^{\circ}42'29''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu'au point « 10 »; de ce point « 10 », dans une direction sud-ouest en suivant une ligne ayant un gisement de  $216^{\circ}42'29''$  avec une distance de trois mètres (3,00 m) jusqu'au point de départ « 7 ».

Ladite parcelle de terrain ci-dessus décrite et représentée par les chiffres « 7-8-9-10-7 » contient une superficie de neuf mètres carrés (9,00 m. car.).

Le tout tel que décrit et montré à la description technique et au plan préparé par André Lemieux, arpenteur-géomètre, daté du vingt-deux octobre deux mille quinze (22 octobre 2015), sous le numéro mille quarante cent quarante-trois (1,443) de ses minutes

**QUE** ladite servitude soit consentie pour bonnes et valables considérations et plus particulièrement en considération des avantages pour la municipalité et le public en général à l'égard de la fourniture d'électricité par HYDRO et ses filiales, s'il en est et des services de télécommunication fournis par BELL CANADA et ses filiales

**QUE** l'acte de servitude à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

**QUE** François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de servitude à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. d'une lettre de remerciement reçue du "Comité des Usagers du Foyer Sts-Anges" pour le prêt du Centre Communautaire;
2. de l'annonce de la MRC d'Arthabaska que le rôle d'évaluation 2013-2014-2015 sera prolongé d'une 4e année pour l'année 2016;
3. d'une lettre de remerciement reçue de la "Classique des Appalaches" pour la collaboration de la municipalité lors de l'évènement ayant eu lieu le 26 septembre dernier;
4. d'une lettre de remerciement reçue du "Carrefour Jeunesse Emploi" pour la participation de la municipalité au programme Trio Desjardins 2015;
5. d'une lettre de félicitations envoyée à M. Alain Rayes, nouveau député de Richmond-Arthabaska;
6. de l'extrémité du 6e rang qui nécessiterait le passage de la niveleuse;
7. de la qualité de la route du rang 7 qui serait à améliorer en 2016;
8. d'une demande de raccordement d'aqueduc en façade de bâtisse pour l'édifice à logements du 228-244 1re Avenue;
9. d'une évaluation à faire sur l'état de l'érable situé dans l'emprise municipale près du 673 rue principale;
10. de la mise à jour du projet de la sculpture de M. Indra.

Le maire lève l'assemblée à 21h45.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.